



Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

ID : 059-215903832-20250103-DC\_2025\_006-AU

République française

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-006

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY**

**LOT 7 / PEINTURES SOLS SOUPLES**

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-7*

*Vu la délibération n°22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Considérant les modifications non substantielles et non prévisibles du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,*

### DÉCIDE

La prise en compte des modifications du marché induites par des circonstances imprévues entraînant une incidence financière positive comme suit :

Le montant du marché est porté à 217 258.96 euros HT soit 260 710.75 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 03 janvier 2025*

*Le Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE*



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 20.01.2025  
et de la publication le 20.01.2025*